

ÉCHÉANCIER DES REMBOURSEMENTS CRÉDIT ACHETEUR OU FINANCIER

Assuré (ou gestionnaire de la police le cas échéant) :
 Emprunteur :
 Exportateur :
 Date de conclusion du contrat de prêt :
 Date d'entrée en vigueur du contrat de prêt :
 N° de fiche d'admission et d'application le cas échéant :

V/réf. :

N° Police :

Pays :

Montant du prêt :
 Devise :
 Taux d'intérêt :
 Dont marge :
 N° de tranche (le cas échéant) :
 Point de départ du crédit :
 Durée du crédit :
 Type d'échéances en P (égales, progressives, dégressives) :
 Nature de l'échéancier (prévisionnel ou réel) :

À adresser par mail à :
 assurance-export-asr@bpifrance.fr
 Mentions obligatoires en objet du mail :
 n° de dossier/police - échéancier de remboursement

Date, nom et qualité du signataire, signature et cachet de l'établissement :

Personne chargée du suivi :

Tél. :

Adresse email :

1. REMBOURSEMENTS HORS COMMISSIONS BANCAIRES

Date d'échéance	Principal	Intérêts	Total	Nombre de jours	Encours restant dû en principal
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
TOTAL					

Date d'échéance	Intérêts intercalaires
1	
2	
3	
4	
TOTAL	

ÉCHÉANCIER DE REMBOURSEMENTS CRÉDIT ACHETEUR OU FINANCIER

NOTICE EXPLICATIVE

QUI DOIT REMPLIR CET ÉCHÉANCIER ?

L'établissement de crédit bénéficiaire d'une assurance-crédit couvrant un contrat de prêt (crédit acheteur ou crédit financier). Si plusieurs établissements de crédit bénéficient conjointement d'une même police, il convient d'intégrer toutes les échéances en un échéancier unique.

COMMENT REMPLIR LES RUBRIQUES ?

Devise

Les montants doivent être exprimés dans la ou les monnaies de compte du contrat. Le sigle (EUR, USD, GBP, JPY, etc.) de ces monnaies est à mentionner dans la cellule « Devise » prévue à cet effet.

Points de départ du crédit (PDC) multiples

- Si le montant de chaque tranche est connu : autant d'échéanciers prévisionnels que de tranches. Les échéanciers réels remplaceront les échéanciers prévisionnels au fur et à mesure que les points de départ du crédit seront atteints ;
- si le montant de chaque tranche n'est pas connu : un échéancier prévisionnel global (établi à partir d'un PDC moyen), les échéanciers réels étant quant à eux réalisés pour chacune des tranches à partir de leur PDC effectif.

QUAND L'ENVOYER ?

- En même temps que la notification de contrat de prêt, c'est-à-dire dès signature du contrat de prêt et, le cas échéant, à son entrée en vigueur si celle-ci est retardée ou progressive ;
- au point de départ du crédit ou à chaque point de départ du crédit en cas de PDC multiples ;
- à l'occasion de toute modification du montant ou des modalités de remboursement ;
- et/ou si Bpifrance Assurance Export en fait la demande.